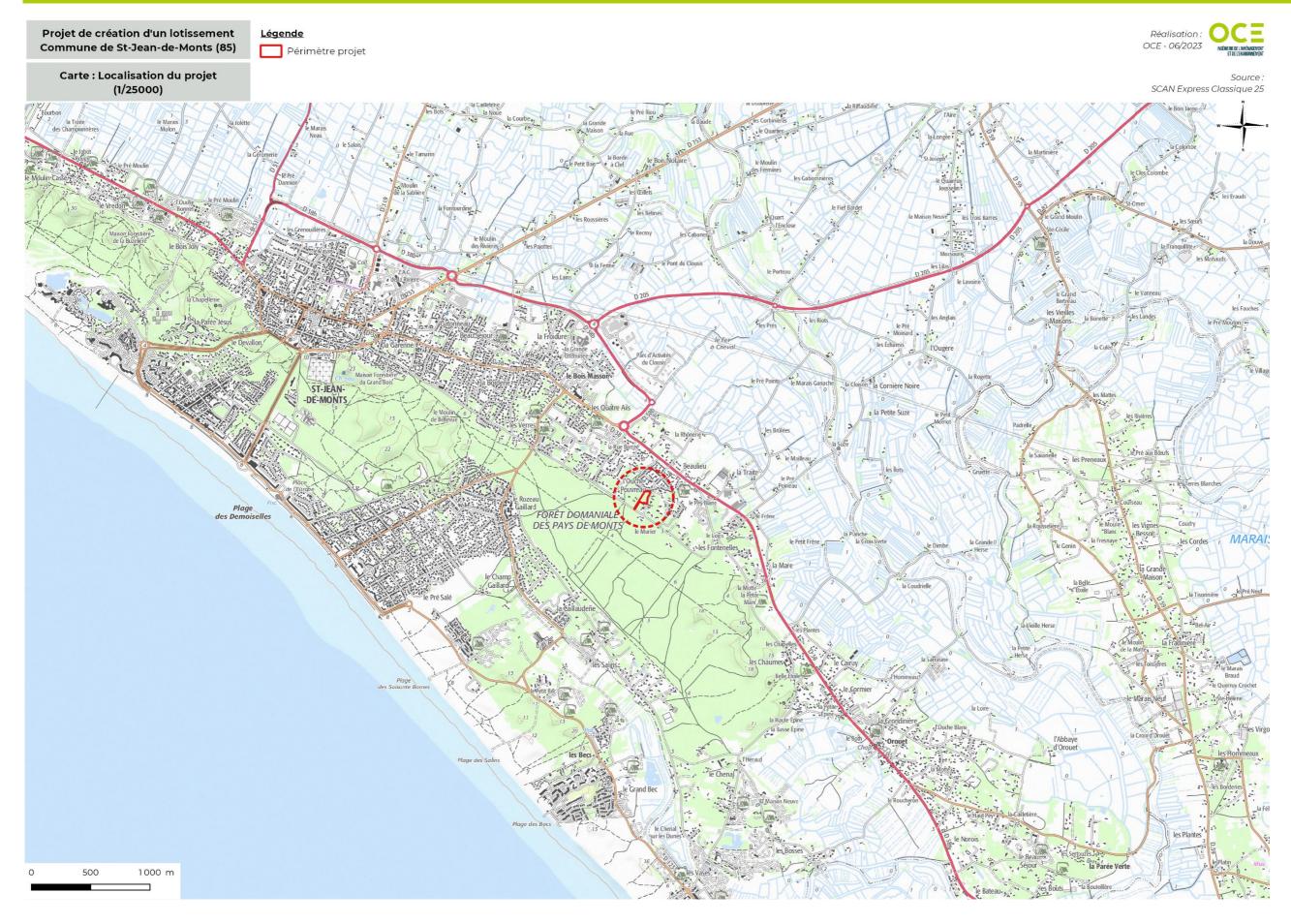
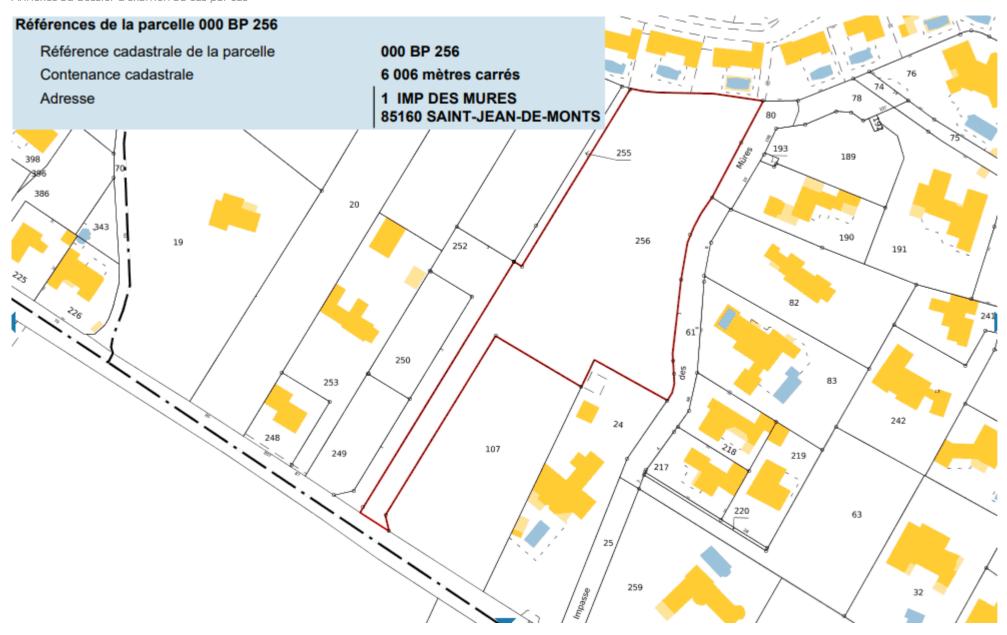
Projet de création du lotissement "Le Domaine des Fontenelles" à Saint-Jean-de-Monts (85) Annexes au dossier d'examen au cas par cas

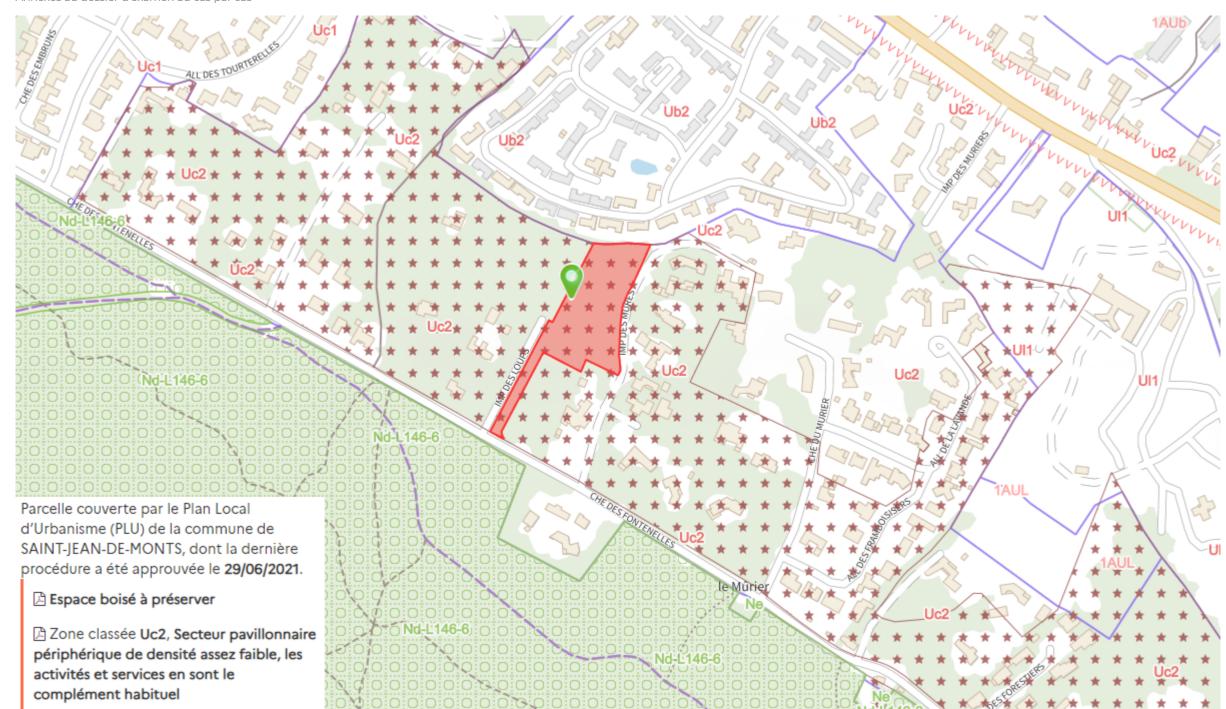
ANNEXE 1 - INFORMATIONS NOMINATIVES RELATIVES AU MAITRE D'OUVRAGE OU PETITIONNAIRE

(Pièce confidentielle non publiée sur site internet ; jointe à côté du dossier CERFA)

ANNEXE 3 - PLAN DE SITUATION DU PROJET







ANNEXE 4 - PLANCHES PHOTOGRAPHIQUES



Photo 1 Photo 2



Photo 8

Photo 7



ANNEXE 5 - PLAN DU PROJET (SOURCE: CABINET CESBRON - 27/07/2023)

Superficie cessible (lots 1 à 5):	5245 m²
Superficie transfo. EDF (lot 8):	26 m ²
Superficie voirie (lot 6):	474 m²
Superficie Aire OM (Lot 9)	5 m ²
Superficie Espace Vert (Lot 7)	25 m ²
Superficie totale :	5 775 m ²

LEGENDE

Périmètre du lotissement

ZZ Zone non aedificandi (déboisement interdit)

Zone de collecte des ordures ménagères

⁺5.40 Cotes TN avant travaux

Arbres conservés

Arbres à supprimer par le lotisseur (38 unités)

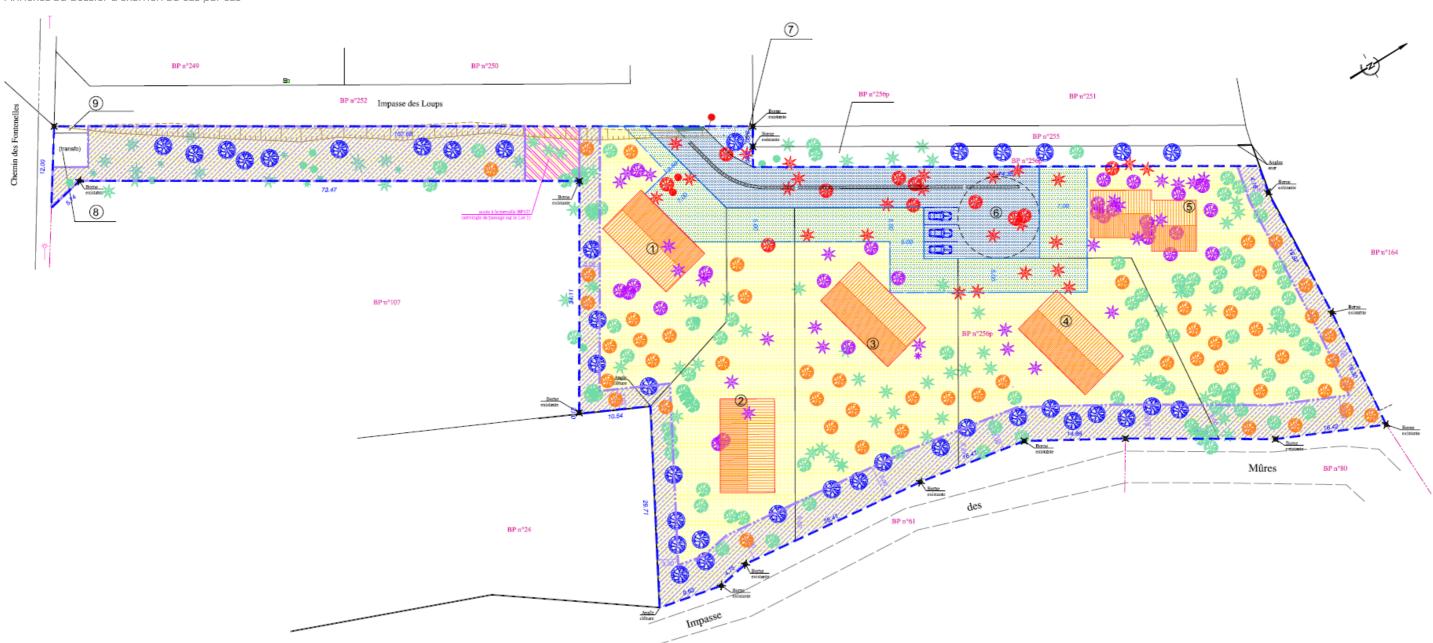
Arbres à planter par le lotisseur (38 unités) (position indicative - essences locales)

Zone aménagée par le lotisseur

Hypothèse d'implantation des constructions

Arbres à supprimer par l'acquéreur d'un lot (selon l'hypothèse d'implantation des constructions)

Arbres à planter par l'acquéreur d'un lot (selon l'hypothèse d'implantation des constructions)



ANNEXE 6 - HISTORIQUE ET OCCUPATION DU SOL AUX ABORDS DU PROJET

En 1950, la zone étudiée était occupée partiellement par des boisements. Les terrains aux alentours n'étaient pas construits, ils étaient occupés par des boisements ou des prairies.



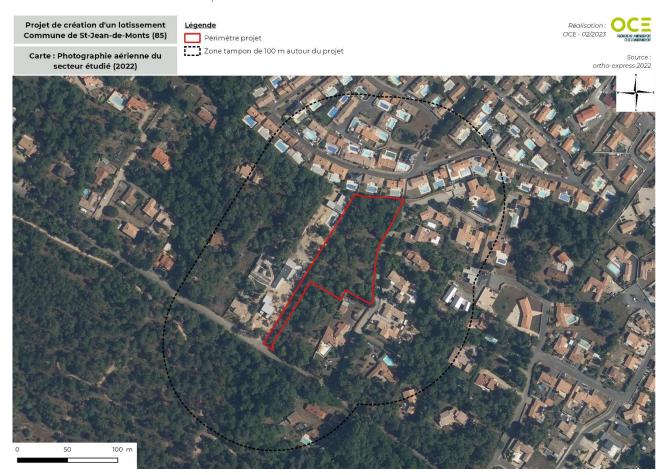
Par la suite, le secteur s'est progressivement urbanisé. Tout d'abord avec des habitations individuelles, logées au cœur des boisements (cf. orthophoto de 2001). Puis sont apparues des structures d'accueil des vacanciers (campings et résidences de vacances) et des lotissements (cf. orthophoto de 2019).

Sur l'emprise même du projet, aucune activité passée n'a été recensée. La zone est restée en libre évolution, d'où la présence aujourd'hui d'un boisement assez fermé.

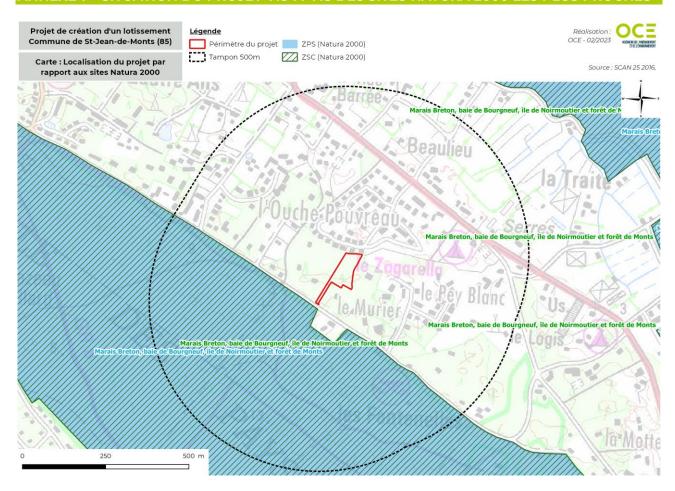
On note la présence d'une pièce d'eau au sein du Domaine de Vertmarines – Madame Vacances, au Nord du projet. Cette pièce d'eau est déjà visible sur l'orthophoto de 1950.



Projet de création du lotissement "Le Domaine des Fontenelles" à Saint-Jean-de-Monts (85) Annexes au dossier d'examen au cas par cas



ANNEXE 7 - SITUATION DU PROJET VIS-A-VIS DES SITES NATURA 2000 LES PLUS PROCHES



 \Rightarrow Le projet est situé en dehors de tout zonage écologique réglementaire.

Projet de création du lotissement "Le Domaine des Fontenelles" à Saint-Jean-de-Monts (85) Annexes au dossier d'examen au cas par cas

ANNEXE 8 – DETAILS DE LA PHASE TRAVAUX



Hugues CESBRON GEOMETRE EXPERT D.P.L.G

26, Place A. KASTLER Parc Tertiaire 4 - Pôle Activ' Océan 85300 CHALLANS

Tel: 02-51-93-41-79 Fax: 02-51-55-04-33

email: accueil@cesbrongeometre.fr



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉECOMMUNE DE SAINT JEAN DE MONTS

Lotissement " Le Domaine des Fontenelles "

Chemin des Fontenelles - Impasse des Loups Parcelle BP n°256p

MAITRE D'OUVRAGE:

SARL NC IMMO 30, Route du Chenal 85160 SAINT-JEAN-DE-MONTS

ARCHITECTE:

BESLIER-SIMON Agence d'Architecture Les Salorges - 6, Rue du Gatineau 85270 SAINT HILAIRE DE RIEZ 02.51.54.47.47



PROGRAMME DES TRAVAUX

PA 8a

Référence: 22840-PA

Indice	Date	Modifications / Observations
A	17-10-2022	Pièce pour dépôt du Permis d'Aménager
В	07-07-2023	

I – PRESENTATION

La présente notice a pour objet la description des travaux de VRD nécessaires à la viabilité des 5 parcelles constructibles projetées au Lotissement «Le Domaine des Fontenelles» situé Chemin des Fontenelles avec l'accès sur l'Impasse des Loups à Saint Jean de Monts.

Sont décrit successivement ci-après les travaux de :

- 1°) Préparation du terrain Terrassements Généraux
- 2°) Disposition des réseaux
- 3°) Voirie
- 4°) Assainissements EU et EP
- 5°) Alimentation en Eau Potable
- 6°) Electrification basse tension
- 7°) Réseaux Télécom / Fibre
- 8°) Eclairage public (sans objet)
- 9°) Signalisation routière
- 10°) Espaces verts
- 11°) Protection incendie

II – DESCRIPTION DES TRAVAUX

1) Préparation du terrain - Terrassement généraux

La terre végétale ou le sable provenant du décapage de la voirie sera étalé sur les parties basses du lotissement (dans les lots sur une bande de 5ml et espaces verts). Les excédents éventuels seront évacués

Les déblais provenant de la mise à niveau de l'assiette de la voirie et de la mise à niveau de la bande de 5ml de largeur dans les lots (pour rattrapage du terrain naturel) seront évacués du lotissement sauf le sable qui sera étalé dans les parties basses du lotissement (lots et espaces verts). Les excédents éventuels seront évacués.

En dehors de la bande de 5ml de largeur située dans les lots le long de la voirie a créé, les lots seront laissés en l'état. L'aménagement des plateformes dans les lots sera laissé a la charge des acquéreurs

Apport de remblais sains pour remblaiement dans les lots si nécessaire.

La mise à la cote après compactage du fond de forme de la voirie respectera les cotes altimétriques portées sur le plan du PA 8b.

2) Disposition des réseaux sous voirie

Tous les réseaux d'alimentation et de branchements seront exécutés en souterrain :

Les réseaux d'assainissements Eaux Usées et Eaux Pluviales seront posés sous chaussée.

Les réseaux d'eau potable, d'électricité, de TELECOM / FIBRE, seront posés sous chaussée. Chaque intervenant devra respecter son implantation.

3) Voirie

Préalablement à la construction de la voirie, les arbres situés dans son emprise seront coupés. Toutes les tranchées nécessaires à la pose des canalisations permettant l'assainissement Eaux Usées et Eaux Pluviales seront exécutées.

La voirie à créer sera raccordée uniformément à la voie existante Impasse des Loups.

Caractéristiques de la voie à construire (cf. : Coupe type chaussée)

Chaussée et parkings

- Géotextile CL4 ou couche anti-contaminante de sable d'épaisseur 10 cm si nécessaire (suivant nature du sol).
- Couche de fondation en GNT A 0/80 d'épaisseur 30 cm après compactage
- 1 essais à la plaque tous les 400m² env (objectif 50 MPa).
- Couche de base en GNT B 0/31,5 d'épaisseur 20 cm après compactage.
- Couche de roulement : tapis d'enrobé à chaud de granulométrie 0/10 d'épaisseur 6 cm, précédé d'une couche d'imprégnation monocouche 10/14.

Si les travaux sont réalisés en 2 phases, une couche de fermeture (mono couche) devra être réalisée avant les travaux de finition et entretenue jusqu'aux travaux de finition.

Zone de collecte des ordures ménagères

- Géotextile CL4 ou couche anti-contaminante de sable d'épaisseur 10cm si nécessaire (suivant nature du sol).
- Dalle en béton armée, épaisseur 0.20m, finition brossée.

Accès parcelle BP 107

L'accès à la parcelle cadastrée BP n°107 sera laissé en l'état par l'aménageur. Le propriétaire de la parcelle BP n°107 fera son affaire des éventuels travaux dans cet accès.

Zone du transformateur

- Terrassement de la plateforme du transformateur au niveau altimétrique du Chemin des Fontenelles

Bordures

Pose de parpaings semis pleins, de largeur 20 cm, sur lit de béton, pour les fondations de maintien de voirie ou coulée en place sur une largeur de 20 cm et hauteur 30 cm mini, en béton fibré, dosé à 330kg/m³. Ces fondations de maintien seront en limite de propriété, entièrement sur la partie privative des lots.

Pose pour caniveau centrale de bordures type CC1 coulées sur place en béton dosé à 330kg/m³ ou préfabriquées en béton, posées sur lit de béton.

Pose de bordures préfabriquées en béton type P1 (vue 5cm), posées sur lit de béton, pour délimiter les espaces verts de la voirie (dans la courbe d'entrée du lotissement)

Il n'y aura pas de bordure, là ou la voirie sera contiguë a la limite du lotissement

4) Assainissements EU et EP

<u>A – Eaux Usées</u> : (voir plan des travaux)

Un réseau de collecte principal en PVC CR16 Ø160 sera mis en place sous chaussée. Il sera pourvu de regards de visite Ø1000 en PEHD avec cunette préfabriquée à passage direct et tampon fonte type REXEL estampillé « EU ».

Un regard de visite Ø1000 en PEHD, complémentaire, avec cunette préfabriquée a passage directe sera mis en place sur le réseau existant à l'entrée de l'Impasse des Loups

Le réseau gravitaire mis en place aura pour exutoire un regard existant sur le réseau EU de l'Impasse des Loups.

Tous les lots seront raccordés au collecteur par des antennes de branchement en PVC CR16 Ø125, avec terminaison par tabouret de visite, cheminée Ø250, fonte estampillé « EU », cunette à passage direct. Ces tabourets seront sur voirie.

Les antennes des lots seront prolongées jusqu'à 1 mètre à l'intérieur des lots.

Un dossier de récolement, à savoir, plan de récolement référencé en XYZ, test d'étanchéité, passage caméra, sera établi aussitôt le réseau mis en place. Un second rapport caméra sera fourni avant travaux de finitions du lotissement.

B – Eaux Pluviales (voir plan des travaux)

Des massifs drainants seront mis en place sous chaussée pour tamponner les eaux pluviales de la voirie. Ces massifs, dont la longueur et la largeur varieront en fonction du volume à stocker, seront composés d'un drain de diffusion Ø300 dans un massif composé de matériaux 30/60 (indice de vide 30%) avec pose de géotextile pour englober le tout.

Des regards de visite préfabriqués Ø800 en béton avec grilles fontes profil CC1 50x50 et une décantation de 50 cm seront posés sur les drains.

Les eaux pluviales de la voie seront collectées par ces grilles.

Un plan de récolement référencé en XYZ et la fourniture d'un rapport caméra couleur seront effectués dès la mise en place du réseau, un second rapport caméra sera fourni avant travaux de finition.

5) Alimentation en Eau Potable

L'alimentation en eau potable du lotissement sera exécutée selon l'étude effectuée par le concessionnaire du réseau, après avis des services techniques municipaux. Le lotisseur prendra en charge les branchements pour tous les lots du lotissement, y compris la confection des regards de comptage.

Un test pression et une analyse bactériologique seront réalisés sur le réseau d'adduction eau potable, dès réception des travaux.

6) Electrification basse tension

L'alimentation en énergie électrique sera réalisée selon le projet et sous la surveillance des services du SYDEV et ENEDIS. Certains lots devront supporter une servitude pour pose du coffret réseau grand volume.

L'exécution des travaux est prévue en souterrain.

Les branchements individuels seront réalisés sur des coffrets de façade de type \$2000 posés sur socle en limite de voirie, entièrement sur la parcelle.

Les travaux précités seront à la charge du lotisseur. Le 17 Octobre 2022 – modifié le 07/07/2023 La liaison entre le disjoncteur et le coffret S2000 sera à la charge de l'acquéreur.

En cas de nécessité demandée par ENEDIS, un transformateur sera posé sur le lot 8 prévu à cet effet.

Si un transformateur n'est pas nécessaire le lot 8 deviendra un lot espace vert

7) Réseau Télécom / Fibre

Le lotisseur prendra en charge la construction en souterrain du réseau de desserte du lotissement (TELECOM + FIBRE). Celui-ci sera conforme aux prescriptions imposées par ORANGE.

La distribution sera assurée par des fourreaux aiguillés, des chambres de tirage et des regards de branchement (40x30). Un regard sera installé sur tous les lots, à proximité du coffret Electrique.

Ces travaux seront exécutés par le lotisseur.

8) Eclairage public

Sans objet

9) Signalisation routière

Pose dans fourreau d'un panneau STOP à la sortie du lotissement gamme petite, auto-réfléchissant CL2, support en acier galvanisé 80x40, hauteur respectant la norme PMR en vigueur et embout plastique. Le marquage au sol de la bande stop sera réalisé à l'aide de peinture blanche en résine.

Le marquage au sol des emplacements de parkings sera réalisé à l'aide de peinture blanche en résine.

Si nécessaire, une plaque de dénomination de voirie sera mise en place. Le type, l'emplacement et le support seront indiqués par l'autorité compétente.

10) Espaces verts

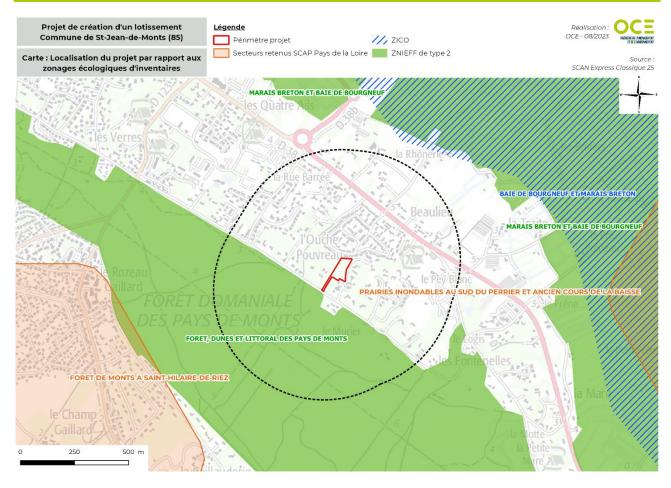
Les arbres existants dans l'emprise de la voirie et dans la bande de 5m (7m pour le lot 5) de largeur seront coupés et évacués.

Un nombre équivalent d'arbre (parmi les essences suivantes : *Arbustus unedo ; Pinus pinaster ssp atlantica* ; *Quercus ilex* ; *Quercus pubescens*) sera planté dans les espaces verts du lotissement ou dans les lots ou sur la parcelle BP n°256p.

11) Protection incendie

La protection incendie de l'opération sera assurée par la pose d'un poteau incendie, sur l'accotement du Chemin des Fontenelles, à proximité du transformateur électrique.

ANNEXE 9 - LOCALISATION DU PROJET PAR RAPPORT AUX ZONAGES ECOLOGIQUES D'INVENTAIRES



⇒ Le projet est situé en dehors de tout zonage écologique d'inventaire.

ANNEXE 10 - DIAGNOSTIC FAUNE FLORE HABITATS (OCE - JUIN 2023)

1. CAMPAGNE DE TERRAIN & AIRES D'ETUDE

Les résultats de cet état initial sont basés sur deux prospections naturalistes : un passage de jour en avril 2023 et un passage de nuit en mai 2023.

Année	2023				
Structure ayant réalisé les inventaires	00	E			
Mois	A∨ril	Mai			
Date	24/04/2023	15/05/2023			
Période	Diurne	Nocturne			
T°C (min-max)	11-12	12-13			
Recouvrement nuageux (%)	50				
Vent	Faible	Faible			
Pluie	Non	Non			
Visibilité	Bonne	Bonne			
Avifaune	X	X			
Amphibiens		x			
Mammifères	X	X			
Reptiles	X				
Coléoptères saproxylophages	X				
Flore / Habitats	X				

Les relevés faunistiques et floristiques ont été centrés sur l'aire d'étude rapprochée. L'occupation des sols a été réalisée à l'échelle de l'aire d'étude élargie (tampon de 100 m).



2. PROTOCOLES D'INVENTAIRES

2.1. Avifaune

Les oiseaux ont fait l'objet de recherches visuelles et auditives. En effet, le chant est caractéristique de chaque espèce. La zone d'étude a été parcourue à pieds, de manière à inventorier les différents milieux. Le parcours s'effectue lentement, muni de jumelles et d'un appareil photo. Deux points d'arrêts ont été effectués, d'une durée d'environ 15 minutes chacun (cf. carte ci-dessous).



Une attention particulière a été portée lors de la prospection de nuit à l'Engoulevent d'Europe.

Toutes les espèces vues ou entendues seront notées, ainsi que leur comportement, notamment les signes de reproduction (défense d'un territoire, élaboration du nid, nourrissage de jeunes, etc.). Les passages printaniers permettent d'évaluer le statut reproducteur des espèces en présence. Le statut de reproduction de chaque espèce sera apprécié à l'aide des « Codes comportementaux et statuts de reproduction » définis d'après l'EOAC (European Ornithological Atlas Committee).

2.2. Reptiles

Les reptiles ont fait l'objet de recherches actives, à vue, en longeant les habitats favorables : lisières, talus, tas de bois exposés au soleil. La durée de la mission ne nous a pas permis de poser des abris artificiels (plaques à reptiles).

2.3. Amphibiens

Aucune pièce d'eau n'est présente dans l'emprise du projet. Les amphibiens ont fait l'objet de recherches visuelles et auditives lors du passage de nuit. En effet, les mâles anoures chantent pour séduire les femelles et le chant est caractéristique de chaque espèce.

2.4. Mammifères

L'inventaire des mammifères (hors chiroptères) a consisté à la recherche d'indices de présence (empreintes, crottes, terriers, etc.) et à l'observation directe d'individus.

L'identification des chauves-souris par les ultrasons repose sur l'analyse de leur système d'écholocation. La méthode utilisée sera celle élaborée par Michel BARATAUD, décrite dans son livre : « Ecologie acoustique des Chiroptères d'Europe », ouvrage qui fait office de référence pour l'étude acoustique de ce groupe.

Les chiroptères ont fait l'objet d'un inventaire en début d'été (période de mise-bas). Un protocole dit « actif » a été réalisé. Cela consiste à parcourir la zone d'étude à pieds, muni un détecteur d'ultrasons avec expansion de temps (Petterson® D240x) afin de réaliser plusieurs points d'écoute d'une durée de 15 min. Ces points ont été placés de manière à couvrir l'emprise du projet. Les sons captés lors de ses sessions seront enregistrés et stockés sur un enregistreur numérique, pour faire l'objet par la suite d'une analyse plus poussée sur un logiciel spécialisé (Batsound®).



2.5. Coléoptères saproxylophages

Le protocole d'inventaire concernant les coléoptères saproxylophages a consisté à rechercher la présence d'activité sur les arbres âgés ou sénescents : cavités ou galeries sur le tronc, sciure ou crottes aux pieds des arbres. Il s'agit le plus souvent d'indices de présence des individus au stade larvaire. Les indices de présence sur les troncs sont observables toute l'année. Les adultes sont observables en été.

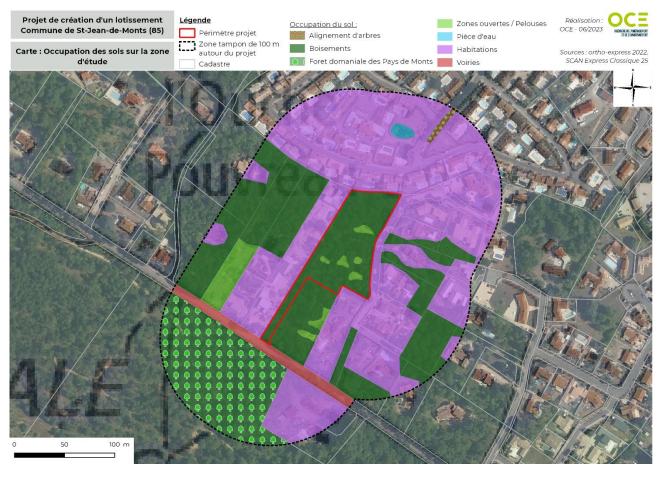
2.6. Flore / Habitats

Des relevés floristiques ont été réalisés sur les différents habitats naturels de la zone d'étude, sous forme de transects. Les habitats seront parcourus à pieds et toutes les espèces végétales observées seront répertoriées. Une attention particulière a été portée aux espèces patrimoniales et invasives. De même, les arbres présentant un intérêt écologique et paysager particulier sont géolocalisés.

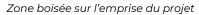
La cartographie des habitats naturels est basée sur le référentiel EUNIS.

3. RESULTATS CONCERNANT L'OCCUPATION DES SOLS

Le site du projet est occupé par un boisement assez fermé, ponctué de quelques clairières (cf. carte cidessous).









Clairière sur l'emprise du projet



Chemin des Fontenelles



Impasse des Loups et constructions récentes



Forêt domaniale des pays de Monts



Forêt domaniale des pays de Monts

4. RESULTATS CONCERNANT LA FLORE A L'ECHELLE DU PROJET

Le site du projet est occupé par un boisement assez fermé, ponctué de quelques clairières. La strate arborée est dominée par le Pin maritime (résineux). La strate arbustive est plus riche en espèces, avec notamment du Chêne vert et des épineux (aubépine, prunellier, ronce). La strate herbacée est diversifiée, avec quelques espèces caractéristiques des milieux sableux (Euphorbe de Portland, Mibore minime, Muscari à grappe, Petite pimprenelle, Saxifrage à trois doigts).

Tableau 1 : Relevé floristique sur l'emprise du projet

Nom latin	Nom vernaculaire	Espèce hygrophile ?
Acer pseudoplatanus	Erable sycomore	non
Ailanthus altissima	Ailante glanduleux	
Anthriscus sylvestris	Cerfeuil sauvage	non
Asphodelus albus	Asphodèle blanc	non
Baccharis halimifolia	Séneçon en arbre	
Bellis perennis	Pâquerette	non
Cerastium glomeratum	Céraiste aggloméré	non
Cirsium arvense	Cirse des champs	non
Cirsium vulgare	Cirse commun	non
Cotoneaster franchetii	Cotoneaster (horticole)	non
Crataegus monogyna	Aubépine monogyne	non
Erigeron canadensis	Vergerette du Canada	
Erodium cicutarium	Bec-de-grue à feuilles de ciguë	non
Eryngium campestre	Panicaut champêtre	non
Euphorbia segetalis subsp. Portlandica	Euphorbe de Portland	non

En rouge : espèces exotiques envahissantes Projet de création du lotissement "Le Domaine des Fontenelles" à Saint-Jean-de-Monts (85) Annexes au dossier d'examen au cas par cas

Nom latin	Nom vernaculaire	Espèce hygrophile ?
Geranium robertianum	Géranium herbe à robert	non
Hypochaeris radicata	Porcelle enracinée	non
Iris foetidissima	Iris fétide	non
Jacobaea vulgaris	Séneçon de Jacob	non
Lathyrus aphaca	Gesse sans feuille	non
Laurus nobilis	Laurier-sauce	
Ligustrum vulgare	Troène vulgaire	non
Mibora minima	Mibore minime	non
Muscari neglectum	Muscari à grappe	non
Myosotis ramosissima	Myosotis très rameux	non
Pinus pinaster	Pin maritime	non
Polygala vulgaris	Polygale commun	non
Prunella vulgaris	Brunelle	non
Quercus ilex	Chêne vert	non
Ranunculus bulbosus	Renoncule bulbeuse	non
Rubia peregrina	Garance voyageuse	non
Rubus fruticosus	Ronce commune	non
Sanguisorba minor	Petite pimprenelle	non
Saxifraga tridactylites	Saxifrage à trois doigts	non
Valerianella locusta	Mache	non
Veronica verna	Véronique printanière	non

⇒ **L'habitat correspondant à ce relevé est d'intérêt communautaire** : « 2180 - Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale »

CORINE biotope	EUNIS	N2000
16.29 - Dunes boisées	B1.74 - Dunes côtières brunes couvertes	2180 - Dunes boisées des régions
	naturellement ou quasi naturellement de	atlantique, continentale et boréale
	pins thermophiles	(cf. Figure 1)



Figure 1: Fiche extraite du DOCOB

Aucune espèce végétale caractéristique de zone humide n'a été relevée.

Quatre espèces végétales exotiques envahissantes sont présentes sur le site : Ailante glanduleux, Séneçon en arbre, Vergerette du Canada et Laurier-sauce.



Ailante glanduleux



Séneçon en arbre (photo prise hors site)



Laurier-sauce (photo prise hors site)



Vergerette du Canada (photo prise hors site)

Ctatut	Nom scientifique	ique Nom vernaculaire	Reprod	Période de floraison/fructification												
Statut			RS	RV	J	F	М	А	М	J	J	А	S	0	Ν	D
	Baccharis halimifolia	Séneçon en arbre	Х	X												
	Ailanthus altissima	Ailante glanduleux	Х	X												
	Laurus nobilis	Laurier sauce	Х	X												
	Erigeron canadensis	Vergerette du Canada	Х													

Période de floraison

Période de fructification

Statuts (2019_Rapport-liste-invasives-Pays-de-la-Loire):

EEE avérées EEE potentielles

Espèces exotiques à surveiller

5. RESULTATS CONCERNANT LA FAUNE

5.1. Avifaune

13 espèces d'oiseaux ont été identifiée lors des prospections, dont 9 protégées mais non patrimoniales.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection nationale	Enjeu propre à l'espèce	Obs. avril 2023	Localisation (Projet ; ZE)	Biotopes utilisés	Utilisation du site (Ali ; Vol ; Hiv ; Mig ; Cha ; Nid ; Rep)	Statut de reproduction sur l'emprise du projet
Certhia brachydactyla	Grimpereau des jardins	Article 3	FAIBLE	X	Projet	Strate arborée	Cha	Possible
Turdus philomelos	Grive musicienne	-	TRES FAIBLE	X	Projet	Strate arborée	Cha	Possible
Turdus merula	Merle noir	-	TRES FAIBLE	X	Projet	Strate arborée	Cha	Possible
Cyanistes caeruleus	Mésange bleue	Article 3	FAIBLE	X	Projet	Strate arborée	Cha	Possible
Parus major	Mésange charbonnière	Article 3	FAIBLE	X	Projet	Strate arborée	Cha	Possible
Picus viridis	Pic vert, Pivert	Article 3	FAIBLE	X	Projet	Strate arborée	Cha	Possible
Pica pica	Pie bavarde	-	TRES FAIBLE	X	Projet	Strate arborée	Cha	Possible
Columba palumbus	Pigeon ramier	-	TRES FAIBLE	X	Projet	Strate arborée	Cha	Possible
Fringilla coelebs	Pinson des arbres	Article 3	FAIBLE	X	Projet	Strate arborée	Cha	Possible
Phylloscopus collybita	Pouillot véloce	Article 3	FAIBLE	X	Projet	Strate arborée	Cha	Possible
Regulus ignicapilla	Roitelet à triple bandeau	Article 3	FAIBLE	X	Projet	Strate arborée	Cha	Probable (1 couple)
Erithacus rubecula	Rougegorge familier	Article 3	FAIBLE	Х	Projet	Strate arborée	Cha	Possible
Troglodytes troglodytes	Troglodyte mignon	Article 3	FAIBLE	X	Projet	Strate arborée	Cha	Possible

L'Engoulevent d'Europe n'a pas été entendu lors de notre passage nocturne de mai.

5.2. Mammifères (hors chiroptères)

1 espèce de mammifère protégée a été identifiée sur l'emprise du projet : il s'agit de l'Ecureuil roux. Cette espèce utilise le site pour se nourrir (notamment des pommes de pin) et potentiellement pour s'y reproduire. Un nid volumineux a été observé en haut d'un Pin maritime, possiblement celui d'un Ecureuil roux.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection nationale	Enjeu propre à l'espèce	Obs. avril 2023	Localisation (Projet ; ZE)		du site	Statut de reproduction sur l'emprise du projet
Sciurus vulgaris	Écureuil roux	Article 2	FAIBLE	Χ	Projet	Pins	Ali	Probable (nid ?)



Pommes de pin grignotées par l'Ecureuil roux



Nid potentiel d'Ecureuil roux

5.3. Chiroptères

2 espèces de chauve-souris ont été contactées lors de la prospection de nuit : il s'agit de la Pipistrelle commune (espèce d'enjeu modéré) et de la Pipistrelle de Kuhl (espèce d'enjeu faible).

La Pipistrelle commune fréquente tous les types de milieux, même les zones fortement urbanisées. Elle hiberne, de novembre à fin mars, préférentiellement dans des endroits confinés dans les bâtiments non chauffés tels que les greniers, les églises, les fissures des abris sous roche, les lézardes de mur et de rocher, mais aussi dans les tunnels, les bunkers, les fortifications, les cavités d'arbre, et rarement en milieu cavernicole. Bien qu'elle hiberne le plus souvent en solitaire, elle peut se révéler très grégaire et former des grands rassemblements. Pour la mise-bas, elle se regroupe en colonies de 30 à une centaine de femelles, essentiellement dans des gîtes fortement anthropiques comme les maisons, granges, garages. Les jumeaux ne sont pas rares. Le développement des jeunes est rapide et ils sont volants à quatre semaines. Les pariades sont observées de mi-juillet à octobre. Pour la chasse, on note une préférence pour les zones humides, les jardins et parcs, puis les milieux forestiers et enfin les milieux agricoles. Peu lucifuge, elle est capable de s'alimenter autour des éclairages. Elle est active dans le premier quart d'heure qui suit le coucher du soleil. Les distances de prospection varient en fonction des milieux mais dépassent rarement quelques kilomètres.

NOM scientifique	NOM vernaculaire	DIRECTIVE HABITAT	Protection nationale	Enjeu propre à l'espèce	Obs. mai 2023	Localisation (Projet ; ZE)	Biotopes utilisés	Utilisation du site (Ali ; Vol ; Hiv ; Mig ; Rep)	Statut de reproduction sur l'emprise du projet
Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune	Annexe IV	Article 2	MODERE	X	Projet	Bois	Ali (plusieurs contacts)	NR
Pipistrellus kuhlii	Pipistrelle de Kuhl	Annexe IV	Article 2	FAIBLE	X	Projet	Bois	Transit (1 contact)	NR

La Pipistrelle commune utilise le site uniquement pour la chasse. Le niveau d'activité était plutôt bas, avec peu de contacts

5.4. Amphibiens

Lors de la prospection de nuit, un Alyte accoucheur a été entendu juste à côté du site du projet, sur un tas de sable. La reproduction, qui intervient en avril-mai, est très particulière, car chez les Alytes, les œufs, au lieu d'être déposés dans l'eau, sont portés par le mâle jusqu'au moment de l'éclosion.

NOM scientifique	NOM vernaculaire	DIRECTIVE HABITAT	Protection nationale	Enjeu propre à l'espèce	Obs. mai 2023	Localisation (Projet ; ZE)	Biotopes utilisés		Statut de reproduction sur l'emprise du projet
Alytes obstetricans	Alyte accoucheur	Annexe IV	Article 2	MODERE	X	ZE	tas de sable	-	Aucun

L'habitat de reproduction le plus proche est la mare située à 130 m au Sud-Ouest, dans la forêt domaniale (cf. carte ci-après : PE 1).





PE1 PE1

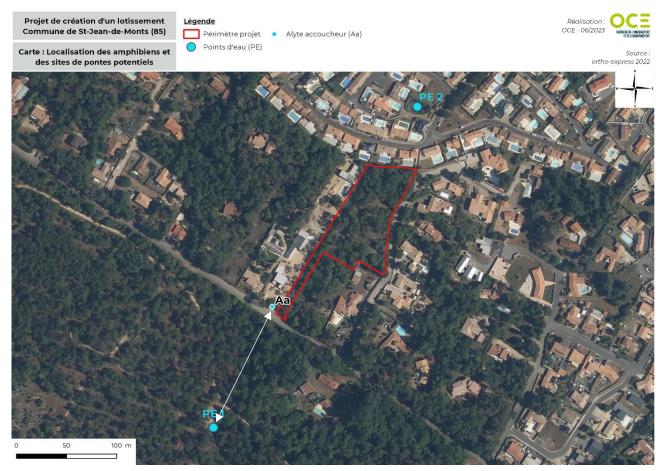


Figure 2 : Localisation des poinrts d'eau les plus proches du site

5.5. Reptiles

Plusieurs individus de Lézard des murailles ont été observés sur l'emprise du projet. Très ubiquiste et commensale de l'homme, cette espèce se rencontre dans une multitude de milieux naturels ou anthropiques depuis le niveau de la mer jusque 2500 m d'altitude, avec cependant une préférence pour les substrats solides des milieux rocailleux et ensoleillées. En période de froid, elle trouve refuge dans toute sorte d'anfractuosités, des trous de vieux murs...

NOM scientifique	NOM vernaculaire	DIRECTIVE HABITAT	Protection nationale	Enjeu propre à l'espèce	Obs. avril 2023	Localisation (Projet ; ZE)	Biotopes utilisés	llan:	Statut de reproduction sur l'emprise du projet
Podarcis muralis	Lézard des murailles	Annexe IV	Article 2	FAIBLE	×	Projet	souches, tas de bois	Ali ; Rep	Probable (mini. 3 individus)



Lézard des murailles

5.6. Coléoptères saproxylophages

Des traces de galeries ont été observées sur un tronc de résineux. Il ne s'agit pas de Grand capricorne, de Pique prune, de Lucane cerf-volant, ni de Rosalie des Alpes.



6. SYNTHESE DES ENJEUX ECOLOGIQUES

6.1. METHODE DE BIO-EVALUATION

Niveau d'enjeu	Description des habitats et des espèces concernés
	Habitat naturel d'intérêt prioritaire (annexe I de la Directive Habitat),
MAJEUR	Espèce végétale ou animale en danger critique d'extinction (CR), en danger (EN) selon les listes rouges nationales et/ou locales et/ou espèces très rares nationalement et/ou localement
	Espèce végétale ou animale vulnérable (VU) selon les listes rouges nationales et/ou locales
FORT	Espèce animale ou végétale bénéficiant d'un Plan National d'Action
FORT	Habitat naturel rare et/ou menacé à l'échelle nationale et/ou régional,
	Habitat naturel ou espèce d'intérêt communautaire menacé,
MODERE	Espèce végétale ou animale quasi menacée (NT) selon les listes rouges nationales et/ou locales
MODERE	Espèce/Habitat déterminant ZNIEFF
FAIBLE	Espèces protégées mais non patrimoniales
TRES FAIBLE	Espèces non protégées et non patrimoniales

Parmi les espèces observées, seules deux présentent un intérêt patrimonial : Alyte accoucheur et Pipistrelle commune. Les autres espèces observées présentent un enjeu faible ou très faible.

6.2. ESPECES D'ENJEU MODERE

GROUPE	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Directive européenne	Protection nationale	Espèces concernées par un PNA	LR N	LR PDL	ZNIEFF PDL	Enjeu propre à l'espèce
Amphibiens	Alytes obstetricans	Alyte accoucheur	DH (IV)	Article 2		LC	NT	X	MODERE
Mammifères	Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune	DH (IV)	Article 2	X	NT	NT	X	MODERE

Parmi les espèces observées, seules deux présentent un intérêt patrimonial :

- Alyte accoucheur (espèce d'enjeu modéré) : observée hors emprise projet
- Pipistrelle commune (espèce d'enjeu modéré) : utilise le site pour la chasse uniquement



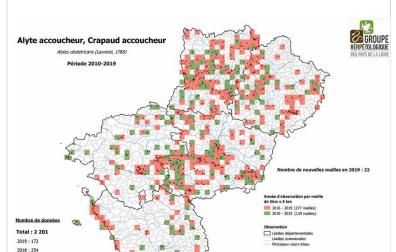
2016:288

Focus sur l'Alyte accoucheur

ENJEU MODERE

L'Alyte accoucheur est une espèce plutôt thermophile. Il occupe des habitats diversifiés, de taille parfois très modeste, à condition toutefois qu'ils offrent des matériaux meubles ou des anfractuosités. Volontiers anthropophile, il est souvent observé en zone urbaine. Le domaine vital de l'Alyte accoucheur semble plutôt restreint. Son lieu d'hibernation et son lieu de reproduction sont généralement situés dans un rayon d'une centaine de mètres.

Janvier Février Mars Avril Période d'activité de l'espèce Pic de reproduction

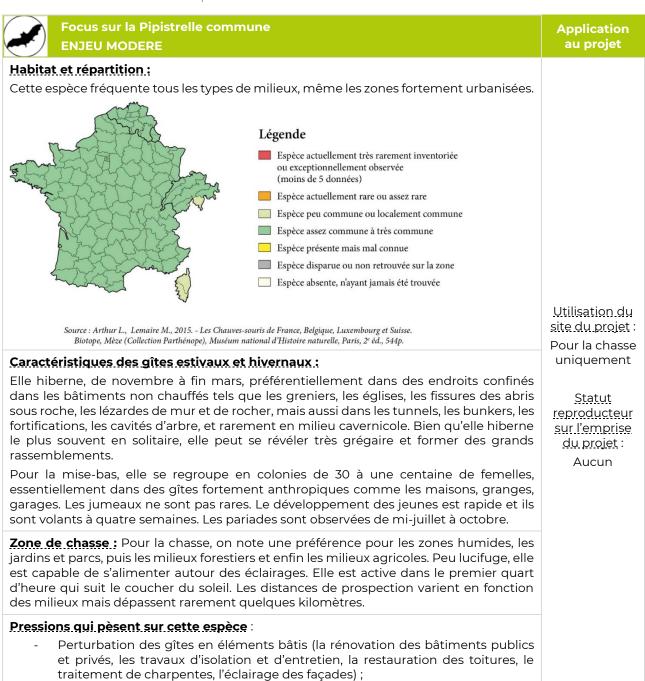


Non observé sur l'emprise du projet mais à une dizaine de mètres en bordure Ouest. le du chemin Fontenelles.

1 mâle chanteur présent sur une butte de sable.

La pièce d'eau la plus proche se situe à 130 m au Sud-Ouest, dans la forêt domaniale.

Cette espèce n'utilise pas le site du projet: ni pour la reproduction, ni pour l'hibernation. Ses déplacements entre son lieu d'observation et la mare la plus proche se font probablement par l'impasse des Loups (zone dégagée).



Infrastructures de transport (les risques de collision, la rupture des routes de vol,

l'entretien et la rénovation des ponts)

6.3. ESPECES D'ENJEU FAIBLE

GROUPE	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Directive européenne	Protection nationale	Espèces concernées par un PNA	LR N	LR PDL	ZNIEFF PDL	Enjeu propre à l'espèce
Oiseaux	Certhia brachydactyla	Grimpereau des jardins	-	Article 3		LC	LC	-	FAIBLE
Oiseaux	Cyanistes caeruleus	Mésange bleue	-	Article 3		LC	LC	-	FAIBLE
Oiseaux	Parus major	Mésange charbonnière	-	Article 3		LC	LC	-	FAIBLE
Oiseaux	Picus viridis	Pic vert, Pivert	-	Article 3		LC	LC	-	FAIBLE
Oiseaux	Fringilla coelebs	Pinson des arbres	-	Article 3		LC	LC	-	FAIBLE
Oiseaux	Phylloscopus collybita	Pouillot véloce	-	Article 3		LC	LC	-	FAIBLE
Oiseaux	Regulus ignicapilla	Roitelet à triple bandeau	-	Article 3		LC	LC	-	FAIBLE
Oiseaux	Erithacus rubecula	Rougegorge familier	-	Article 3		LC	LC	-	FAIBLE
Oiseaux	Troglodytes troglodytes	Troglodyte mignon	-	Article 3		LC	LC	-	FAIBLE
Reptiles	Podarcis muralis	Lézard des murailles	DH (IV)	Article 2		LC	LC	-	FAIBLE
Mammifères	Pipistrellus kuhlii	Pipistrelle de Kuhl	DH (IV)	Article 2	-	LC	LC	-	FAIBLE
Mammifères	Sciurus vulgaris	Écureuil roux	-	Article 2	-	LC	LC	-	FAIBLE

6.4. ESPECES D'ENJEU TRES FAIBLE

GROUPE	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Directive européenne	Protection nationale	Espèces concernées par un PNA	LR N	LR PDL	ZNIEFF PDL	Enjeu propre à l'espèce
Oiseaux	Turdus philomelos	Grive musicienne	-	-		LC	LC	-	TRES FAIBLE
Oiseaux	Turdus merula	Merle noir	-	-		LC	LC	-	TRES FAIBLE
Oiseaux	Pica pica	Pie bavarde	-	-		LC	LC	-	TRES FAIBLE
Oiseaux	Columba palumbus	Pigeon ramier	-	-		LC	LC	-	TRES FAIBLE

ANNEXE 11 – EFFETS DU PROJET SUR LE MILIEU NATUREL & MESURES ENVIRONNEMENTALES ASSOCIEES

1. EFFETS DU PROJET SUR LE MILIEU NATUREL

Description des impacts bruts du projet :

	Impacts perman	ents	Impacts temporaires			
ENJEUX	Impacts directs	Impacts indirects	Impacts directs	Impacts indirects		
ZONE HUMIDE	Aucun (pas de ZH sur l'emprise du projet)	Aucun (pas de ZH en bordure du projet)	Aucun (pas de ZH sur l'emprise du projet)	Aucun (pas de ZH en bordure du projet)		
FLORE	Pas d'espèce à enjeu sur l'emprise du projet Parcelle en « espace boisé à préserver » (PLU)	Risque de dispersion d'espèces exotiques envahissantes	Aucun (pas d'espèce à enjeu sur l'emprise du projet)	Aucun (pas d'espèce à enjeu sur l'emprise du projet)		
NATURA 2000	Projet hors site Natura 2000	Aucun (pas d'impact significatif sur le déplacement des espèces)	Aucun (projet hors site Natura 2000)	Nuisances liées à la phase chantier : bruit, vibrations, poussières		
FAUNE	Coupe de sujets arborés impliquant le risque de destruction de nichées d'espèces protégées (oiseaux, écureuil roux)	Aucun (pas d'impact significatif sur le déplacement des espèces)	Nuisances liées à la phase chantier : bruit, vibrations, poussières	Nuisances liées à la phase chantier : bruit, vibrations, poussières		
PAYSAGE	Aucun (pas de modification des perceptions paysagères)	Aucun	Aucun	Aucun		

2. MESURES ENVIRONNEMENTALES ASSOCIEES

2.1. Mesures d'évitement

ME01 - Le projet s'implante sur un site d'intérêt écologique faible.

Le diagnostic écologique n'a pas permis d'identifier d'enjeu écologique spécifique sur l'emprise du projet.

ME02 – Gestion des eaux usées

Les eaux usées seront collectées vers la station d'épuration communale de St Jean de Monts "les 60 bornes" (réseau d'assainissement collectif). Cette station sera à même de prendre en charge ces effluents. Station conforme en équipement et en performance.

MEO3 - Travaux de débroussaillage/déboisement hors période de sensible pour la faune

Les travaux de débroussaillage/déboisement seront effectués entre mi-août et mi-octobre. Cette fenêtre permet d'éviter les périodes sensibles pour l'avifaune et l'Ecureuil roux.

Enjeu Avifaune + Ecureuil roux	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Jui	Juil	Aou	Sep	Oct	Nov	Dec
Réalisation travaux défrichement/déboisement												
Période favorable												

ME04 - Absence de pollution lumineuse

Période proscrite

Le projet ne prévoit pas d'éclairage public.

Projet de création du lotissement "Le Domaine des Fontenelles" à Saint-Jean-de-Monts (85) Annexes au dossier d'examen au cas par cas

2.2. Mesures de réduction

MR01 - Réduction de l'artificialisation des sols

L'accès au lotissement se fait par l'impasse des Loups (servitude de passage).

MR02 - Réduction du nombre d'arbres à couper

L'accès au lotissement par l'impasse des Loups permet de conserver la végétation sur la bande étroite de la parcelle. De plus, seuls les arbres présents sur l'emprise de la voirie seront coupés par l'aménageur : cela représente 38 unités.

MR03 - Gestion des espèces exotiques envahissantes « avérées » sur l'emprise du projet

Lors de la phase chantier, l'aménageur prévoit un arrachage des espèces exotiques envahissantes avérées : cela concerne l'Ailante glanduleux et le Séneçon en arbre.

Programme:

- 1) Repérage des sujets
- 2) Arrachage manuel (port de gants imperméables) des jeunes plants en veillant à extraire l'appareil racinaire / Arrachage et dessouchage mécanique des grands sujets, avant fructification (intervention à prévoir en août)
- 3) Broyage sur place des parties aériennes
- 4) Transport en camions bâchés et incinération en installation agréée des systèmes racinaires

2.3. Synthèse des impacts résiduels du projet

ENJEUX	Impacts bruts	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Impacts résiduels
ZONE HUMIDE	Aucun	ME 01	-	NULS
FLORE	Parcelle en « espace boisé à préserver » (PLU) Risque de dispersion d'espèces exotiques envahissantes	ME 01	MR 01 MR 03	Coupe de 89 sujets arborés impliquant le risque de destruction de nichées d'espèces protégées (oiseaux, écureuil roux) : 38 par le lotisseur + 51 selon hypothèse des constructions Cf. Figure 3
NATURA 2000	Nuisances liées à la phase chantier : bruit, vibrations, poussières	ME 01 ME 02 ME 03 ME 04	-	NULS
FAUNE	Coupe de sujets arborés impliquant le risque de destruction de nichées d'espèces protégées (oiseaux, écureuil roux) Nuisances liées à la phase chantier: bruit, vibrations, poussières	ME 03 ME 04	MR 01 MR 02	NULS
PAYSAGE	Aucun	-	-	NULS

La parcelle du projet est classée en « espace boisé à préserver ». Conformément au PLU de Saint-Jean-de-Monts, tout arbre coupé doit être replanté *in-situ*. Cela fait donc l'objet d'une mesure compensatoire.

Projet de création du lotissement "Le Domaine des Fontenelles" à Saint-Jean-de-Monts (85) Annexes au dossier d'examen au cas par cas

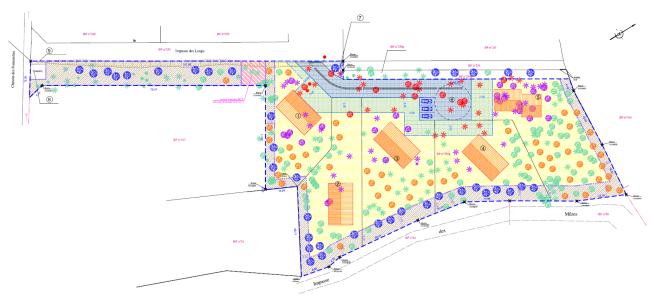


Figure 3 : Localisation des arbres à couper par l'aménageur (en rouge)

Zones concernées par le déboisement :	
dont zone aménagée par le lotisseur : 1054 m²	,
dont zone pouvant être aménagée par les acquéreurs : 3287 m²	;

Etant donné l'absence d'impact résiduel à ce stade, le projet ne nécessite pas la mise en place de mesures compensatoires.

2.4. Mesure compensatoire

MC01 - Replantation in-situ à hauteur de 1/1

Conformément au PLU, l'aménageur prévoit la replantation de 38 sujets arborés pour compenser les 38 sujets qui seront coupés. Les plantations comprennent des essences locales, adaptées aux sols secs :

Nom latin	Nom vernaculaire	Unités
Arbutus unedo	Arbousier	9
Pinus pinaster ssp atlantica	Pin maritime	9
Quercus ilex	Chêne vert	12
Quercus pubescens	Chêne pubescent	8
	TOTAL:	38

De plus, cette règle s'appliquera également aux futurs acquéreurs. Le règlement du lotissement précise que : « Les acquéreurs des lots devront respecter la zone non aedificandi portée sur les plans, afin de préserver le boisement naturel existant. Dans cette zone non aedificandi seul un défrichage au pied des arbres pourra être réalisé par les acquéreurs des lots. Les acquéreurs des lots devront déposer une déclaration préalable en cas d'abattage d'arbres supplémentaires sur leur parcelle. Tout arbre supprimé devra être remplacé ». La palette végétale à respecter sera la même que celle de l'aménageur : *Arbutus unedo, Pinus pinaster ssp atlantica, Quercus ilex, Quercus pubescens, Cistus salviifolius, Cytisus scoparius.*

Projet de création du lotissement "Le Domaine des Fontenelles" à Saint-Jean-de-Monts (85) Annexes au dossier d'examen au cas par cas

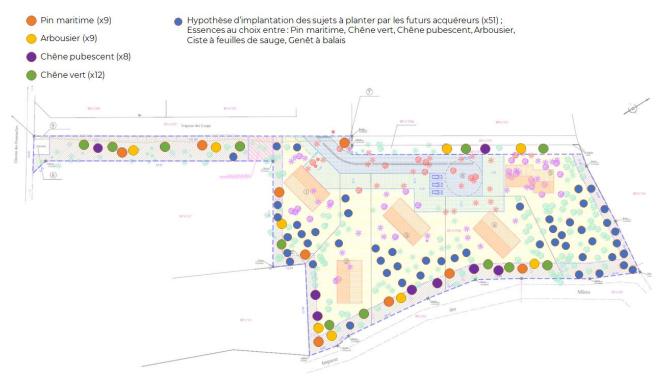


Figure 4 : Localisation des arbres à planter

2.5. Mesure de suivi

MS01 - Suivi écologique en phase chantier

Un écologue assistera l'équipe de maitrise d'œuvre afin de s'assurer du respect des mesures environnementales décrites précédemment.